

## L'ESSENTIEL

## L'Allemagne fait recours



**ÜBERLINGEN** L'Allemagne ne veut pas assumer la responsabilité civile de la **collision aérienne d'Überlingen** (photo Keystone). Elle a fait recours contre le jugement du Landgericht de Constance qui l'a condamnée à payer les dommages et intérêts réclamés par la Bashkirian Airline. Le procès en appel se déroulera à Fribourg en Brisgau. Le 27 juillet, le Land-

gericht de Constance a jugé l'Etat allemand seul responsable sur le plan civil pour le crash d'Überlingen qui avait fait 71 morts le 1er juillet 2002 au-dessus du lac de Constance. Il doit assumer les erreurs de la société de contrôle aérien suisse Skyguide car il lui a confié la surveillance du sud de son espace aérien sans base juridique. Même si le jugement du tribunal de Constance devait être confirmé, l'Allemagne pourrait réclamer par voie juridique le partage de la facture à la Suisse ou à Skyguide. **ATS**

## Soutien aux éoliennes

**JUSTICE** Le Tribunal fédéral (TF) a pris hier une décision favorable au développement de l'énergie éolienne en Suisse. Il a désavoué l'acceptation par le Tribunal administratif neuchâtelois d'un recours visant à empêcher la réalisation d'un important projet éolien.

Selon la décision du TF, le Tribunal administratif (TA) neuchâtelois devra se prononcer à nouveau sur l'implantation d'un parc d'éoliennes à Crêt-Meuron, près de la Vue-des-Alpes. Les juges de Mon-

Repos ont accepté un recours de droit public de la société française Eole-Res, promotrice du projet. Le TF a cassé le verdict des juges du TA qui avaient estimé, en mars 2005, que l'impact d'un tel projet sur le paysage était trop important par rapport à son intérêt énergétique, jugé «extrêmement faible, sinon quasiment insignifiant». Pour les juges fédéraux, cette appréciation est critiquable. De son côté, le gouvernement neuchâtelois a exprimé son «soulagement» après la décision du TF. **ATS**

## Ferrazino jette l'éponge



**GENÈVE** Christian Ferrazino (photo Steve Inuncker) jette l'éponge. Le conseiller administratif de la Ville de Genève ne briguera pas un troisième mandat à l'exécutif municipal lors des élections d'avril 2007. Christian Ferrazino a annoncé hier à l'Alliance de gauche (AdG) qu'il ne se

représenterait pas aux élections municipales. «L'explication a un lien avec le climat qui s'est instauré après la défaite de l'Alliance de gauche lors de l'élection du Grand Conseil» a-t-il expliqué dans un entretien à la *Tribune de Genève* à paraître demain. Le magistrat a été récemment mis en difficulté par l'affaire de l'immeuble de la rue du Stand. Il a écopé en février d'un blâme de la part du Conseil d'Etat suite à ce scandale lié à l'achat par la Ville, dans des conditions opaques et pour un coût surfait, d'un bâtiment destiné à abriter une partie de l'administration. **ATS**